

2011

# Naviguer dans la section Organismes et dons du site Web de l'ARC

*Un outil à l'intention des fondations canadiennes*

Guide annoté de la section Organismes de bienfaisance et dons du site Web de l'Agence du revenu du Canada pour vous aider à trouver rapidement et facilement toute l'information dont vous avez besoin.



FPC soutient la philanthropie structurée ainsi que la croissance et le développement de fondations responsables et efficaces en offrant des services et des ressources à ses membres et en les représentant dans les questions qui les concernent.

Fondations philanthropiques Canada est une association nationale de fondations et d'organismes de bienfaisance donateurs ainsi qu'un organisme de bienfaisance enregistré (n° 89295 2128 RR 0001).



Philanthropic  
*foundations*  
Canada

*Fondations*  
philanthropiques  
Canada

555, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H2Z 1B1  
Tél. : 514-866-5446  
Courriel : [general@pfc.ca](mailto:general@pfc.ca)



# Table des matières

À propos de ce guide

- 1) Où trouver l'information de base
- 2) Vue d'ensemble du site Web
- 3) Liste des organismes de bienfaisance
- 4) Le cadre de conformité : règles et outils
- 5) Politiques et lignes directrices
- 6) Principales politiques et lignes directrices

Ressources

Notes additionnelles

# À propos de ce guide

Ce guide a été préparé dans le but d'aider les fondations et les autres grands donateurs à naviguer dans la section [Organismes de bienfaisance et dons](#) du site Web de l'Agence du revenu du Canada, qui s'adresse aux donateurs et aux organismes de bienfaisance. La section Organismes de bienfaisance et dons représente une source d'information juridique et réglementaire indispensable pour tous les organismes de bienfaisance enregistrés. Elle contient de l'information que vous devez connaître absolument au sujet de l'enregistrement et de l'exploitation d'un organisme de bienfaisance. Cependant, pour l'internaute qui en est à sa première visite, et même pour les habitués du site, il peut être déroutant de naviguer dans la section Organismes de bienfaisance et dons et difficile d'y trouver rapidement l'information clé. Nous espérons que ce guide vous permettra d'épargner du temps et des recherches et vous mènera le plus rapidement possible aux réponses dont vous avez besoin en attirant votre attention sur les documents les plus importants.

La section Organismes de bienfaisance et dons a fait l'objet d'importantes améliorations et mises à jour au cours des dernières années et elle évolue sans cesse. Le présent guide évoluera également afin de tenir compte des modifications apportées par l'ARC. La structure du guide est le reflet de l'organisation actuelle du site. Notre but est de vous offrir un guide d'accompagnement pour chacune des sections importantes. Ce guide met l'accent sur le contenu qui présente un intérêt particulier pour les bailleurs de fonds philanthropiques privés (par opposition au groupe beaucoup plus vaste formé par les organismes de bienfaisance enregistrés). Des conseils et des messages-guides sont fournis tout au long du guide.

Avant d'explorer le site de l'ARC, nous vous invitons à lire le *Guide sur la bonne gouvernance à l'intention des fondations canadiennes* publié par FPC afin de connaître le contexte et le cadre plus général entourant la réglementation fédérale des organismes de bienfaisance. Ce guide sur la gouvernance vise à combler le manque de ressources en cette matière qui s'adressent spécifiquement aux fondations de bienfaisance canadiennes enregistrées. Le glossaire qui s'y trouve répertorie les principaux termes propres au secteur philanthropique, que vous devriez garder à l'esprit pendant que vous naviguerez sur le site Web de l'ARC puisque l'information y est classée en fonction de ces termes.

Si vous avez des questions qui demeurent sans réponse après avoir parcouru le présent guide, l'ARC vous invite à [communiquer avec elle](#) et à vous inscrire à sa [liste d'envois électroniques](#), grâce à laquelle vous serez automatiquement avisé des ajouts et des modifications à la section Organismes de bienfaisance et dons ainsi que de la parution des nouveaux numéros du [bulletin Bienfaisance branchée](#).

## Remerciements

FPC exprime sa reconnaissance à la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence de revenu du Canada pour son aide dans la préparation de ce guide.

FPC remercie sincèrement Ellie Shuo Jin, qui est l'auteur du guide.

**Le saviez-vous?** Tous les [liens](#) incorporés à ce guide sont entièrement interactifs? Si vous cliquez sur un lien, celui-ci vous mènera directement à la section pertinente du site Web de l'Agence du revenu du Canada. Aucun copier-coller nécessaire!

# Où trouver l'information de base

Avant de commencer à explorer ce guide et le site Web lui-même, vous trouverez ci-dessous une liste de six documents permettant d'accéder rapidement à des renseignements clés. Bon nombre de réponses aux questions de base portant sur la réglementation régissant les fondations enregistrées se trouvent dans un de ces documents, qui sont tous affichés dans la section Organismes de bienfaisance et dons.

- **T4063 L'enregistrement d'un organisme de bienfaisance aux fins de l'impôt sur le revenu** (disponible en PDF et en HTML)
  - ✓ Ce guide constitue le principal outil à l'intention des personnes souhaitant enregistrer un organisme de bienfaisance (y compris une fondation privée). On y explique de manière détaillée comment remplir le **formulaire T2050, Demande d'enregistrement d'un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu**.
  - ✓ La section I comporte de nombreuses définitions utiles qui expliquent notamment les différences entre une œuvre de bienfaisance, une fondation publique et une fondation privée.
  
- **T2082 Régime de participation excédentaire des fondations privées** (disponible en PDF)
  - ✓ Ce document définit le régime réglementaire applicable aux actions émises et en circulation (qu'elles soient publiques ou privées) d'une catégorie d'actions d'une société qui sont détenues par une fondation privée.
  - ✓ Une fondation doit déclarer les participations qu'elle détient ainsi que ses opérations importantes dans le **formulaire T2081, Feuille de travail sur la participation excédentaire des fondations privées** et déposer celui-ci avec le **formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés**.
  
- **P113 Les dons et l'impôt** (disponible en PDF et en HTML)
  - ✓ Cette publication fournit de l'information sur les dons et sur les demandes de crédits d'impôt non remboursables fédéral et provincial ou territorial au moment du dépôt du **formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés**.
  
- **CG-010 Donataires reconnus** (disponible en HTML)
  - ✓ Ces lignes directrices fournissent de l'information sur les organismes auxquels les bailleurs de fonds peuvent verser des fonds et desquels les donateurs peuvent recevoir des reçus officiels aux fins de l'impôt.
  
- **CG-004 Utilisation d'un intermédiaire afin de mener les activités d'un organisme de bienfaisance au Canada** (disponible en HTML)
  - ✓ Ce document fournit des conseils à l'intention des organismes de bienfaisance qui travaillent avec des intermédiaires pour mener leurs activités de bienfaisance au Canada.
  - ✓ Ce document expose aussi en détail les restrictions applicables à l'utilisation des ressources d'un organisme de bienfaisance, les décisions des tribunaux sur l'utilisation d'intermédiaires et les types les plus communs d'intermédiaires.
  
- **CG-002 Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qui exercent des activités à l'extérieur du Canada** (disponible en HTML)
  - ✓ Ce document fournit de l'information aux organismes de bienfaisance enregistrés qui exercent des activités à l'extérieur du Canada. Il explique les démarches qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit effectuer pour exercer ses activités à l'extérieur du pays.

**Le saviez-vous?** Vous pouvez obtenir un exemplaire imprimé d'un formulaire, d'un guide ou d'une autre publication de l'ARC en composant le 1-800-959-2221.

[Retour à la table des matières ↵](#)

# Vue d'ensemble du site Web

Page d'accueil du site de l'Agence du revenu du Canada

Le point de départ de ce guide est la page d'accueil du site Web de l'[Agence du revenu du Canada](#). Le menu [Organismes de bienfaisance et dons](#) est situé du côté gauche de cette page.



- Allez à
- Formulaires et publications
- Services électroniques
- Salle de presse
- Index A à Z
- Plan du site
- Information pour**
- Bénéficiaires de prestations  afficher
- Entreprises  afficher
- Organismes de bienfaisance et dons**  afficher
- Particuliers  afficher
- Professionnels de l'impôt  afficher
- À propos de**
- L'ARC  afficher
- Plaintes et différends  afficher
- Exécution et divulgations  afficher
- Événements et séminaires
- Possibilités d'emploi

Recherche dans le site

Faits saillants et en vedette



**L'honorable Gail Shea, Ministre du Revenu national**  
Le 18 mai 2011, l'honorable Gail Shea a été nommée ministre du Revenu national, par le premier ministre du Canada, le très honorable Stephen Harper.

[\[Biographie\]](#)

1 2 3 4 || Pause

- Liens pour particuliers
- [Mon dossier](#)
  - [Mon paiement](#)
  - [Représenter un client](#)
  - [IMPÔTNET](#)
  - [Changez votre adresse](#)
  - [Services électroniques aux particuliers](#)
  - [Trousse d'impôt 2010](#)
  - [Tout sur votre déclaration de revenus](#)
  - [Crédit pour la TPS/TVH](#)
  - [REER et régimes connexes](#)
  - [Plus d'information pour les particuliers](#)

- Liens pour entreprises
- [Mon dossier d'entreprise](#)
  - [Mon paiement](#)
  - [Représenter un client](#)
  - [IMPÔTNET TPS/TVH](#)
  - [Retenues sur la paie](#)
  - [TPS/TVH](#)
  - [T4/T5 et autres genres de déclaration](#)
  - [Sociétés](#)

- Renseignements clés
- [Tous les taux](#)
  - [Faire des paiements](#)
  - [Dates importantes](#)
  - [Alerte fiscale](#)
  - [Décisions concernant le RPC et l'AE](#)

- Soyez branché
-   Médias sociaux
  -  Fils RSS
  -  Listes de diffusion

- Versements des prestations
- [Prestation fiscale canadienne pour enfants](#)  
**Dernier** : 20 octobre 2011  
**Prochain** : 18 novembre 2011
- [Crédit pour la TPS/TVH](#)  
**Dernier** : 5 octobre 2011  
**Prochain** : 5 janvier 2012
- [Prestation universelle pour la garde d'enfants](#)  
**Dernier** : 20 octobre 2011  
**Prochain** : 18 novembre 2011
- [Prestation fiscale pour le revenu de travail](#)  
**Dernier** : 5 octobre 2011  
**Prochain** : 5 janvier 2012
- [Dates d'émission des prestations](#)

À des fins de navigation, veuillez noter que le présent guide est axé sur la sous-section intitulée **Organismes de bienfaisance** du menu **Organismes de bienfaisance et dons**.

The screenshot shows the CRA website's landing page for charities and donors. At the top, there is a navigation bar with links for English, Accueil, Contactez-nous, Aide, Recherche, and canada.gc.ca. The main header features the CRA logo and the text 'Agence du revenu du Canada' and 'www.arc.gc.ca'. Below this, a large section is titled 'Organismes de bienfaisance et dons'. This section includes a brief description of the charity program, a link to 'Quoi de neuf', and a 'Sujets' (Topics) section. The 'Sujets' section is divided into three columns: 'Liste des organismes de bienfaisance' (highlighted with an orange border), 'Organismes de bienfaisance' (highlighted with an orange border), and 'Donateurs'. Below the 'Sujets' section, there are three promotional boxes: 'DES IMPÔTS BAS POUR STIMULER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI LE BUDGET 2011', 'Le budget de 2011 - Renseignements pour organismes de bienfaisance et autres donateurs reconnus', and 'Secours aux sinistrés'. At the bottom of the page, the text 'Soyez branché' is visible.

English | Accueil | Contactez-nous | Aide | Recherche | canada.gc.ca

Accueil

**Allez à**  
Formulaires et publications  
Services en ligne  
Index A à Z  
Plan du site

**Information pour**  
Particuliers  
Entreprises  
Autres groupes

**Rechercher l'ARC**

Rechercher

**Organismes de bienfaisance et dons**

La [Direction des organismes de bienfaisance](#) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) enregistre les organismes admissibles à titre d'organisme de bienfaisance, offre des conseils techniques sur le fonctionnement des organismes de bienfaisance, exerce des activités touchant les vérifications et l'observation, et fournit des renseignements pertinents aux donateurs sur la façon de faire des dons aux organismes de bienfaisance.

Pour les mises à jour récentes, voir [Quoi de neuf](#).

**Sujets**

[Liste des organismes de bienfaisance](#)  
Cherchez dans la liste en ligne des organismes de bienfaisance canadiens. Visionnez la déclaration de renseignements d'un organisme de bienfaisance pour connaître ses données financières et ses activités.

[Organismes de bienfaisance](#)  
Demande d'enregistrement, fonctionnement, révocation, séances d'information, webinaires, Programme de contribution, renseignements techniques, listes de contrôle, et plus.

[Donateurs](#)  
Éviter la fraude, économies d'impôt, reçus officiels de dons, trouver les organismes de bienfaisance, la réglementation des organismes de bienfaisance, et plus.

**DES IMPÔTS BAS POUR STIMULER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI**  
LE BUDGET 2011

[Le budget de 2011 - Renseignements pour organismes de bienfaisance et autres donateurs reconnus](#)

**Secours aux sinistrés**  
Voulez-vous contribuer aux efforts de secours aux sinistrés?  
[Renseignements pour les organismes de bienfaisance enregistrés](#)  
[Renseignements à l'intention des donateurs](#)

**Soyez branché**

Lorsque vous cliquez sur Organismes de bienfaisance, vous arrivez à la [page d'accueil des organismes de bienfaisance](#). C'est à cet endroit que se trouvent la plupart des renseignements susceptibles d'intéresser les bailleurs de fonds philanthropiques.

Parcourez le [Répertoire alphabétique pour les organismes de bienfaisance](#).

Pour les mises à jour récentes, voir [Quoi de neuf](#). 1

### Sujets

- [Liste des organismes de bienfaisance](#) 2  
Cherchez dans la liste en ligne des organismes de bienfaisance canadiens. Visionnez la déclaration de renseignements d'un organisme de bienfaisance pour connaître ses données financières et ses activités.
- [Listes de contrôle pour les organismes de bienfaisance](#) 3  
Listes de contrôle faciles à suivre pour vous aider quant aux responsabilités liées à l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré
- [Outils d'information pour les organismes de bienfaisance](#)  
Séances d'information, webinaires, bulletins, programmes d'information offerts par d'autres organismes, et une boîte à outils pour les administrateurs
- [Présentation d'une demande d'enregistrement](#)  
Comment faire une demande, le processus d'examen des demandes, fins et activités de bienfaisance, documents constitutifs, questions et réponses, et plus
- [Programme de contribution](#)  
Détails sur le programme d'aide financière destiné aux organismes qui veulent élaborer et offrir des programmes d'information et d'apprentissage au secteur de la bienfaisance
- [Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré](#) 4  
Renseignements pour les directeurs et les fiduciaires concernant les obligations d'un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris la production de la déclaration, les activités, les reçus, les exigences en matière de dépense, les livres de comptes et registres, les changements apportés, et plus
- [Politiques et lignes directrices](#) 5  
Sommaires de la politique, énoncés de la politique, commentaires au sujet de la politique, jurisprudence, et législation
- [Révocation de l'enregistrement](#)  
Types de révocation, conséquences, processus de révocation, impôt de révocation, exigences relatives au réenregistrement, et plus
- [Coordonnées & résolution des problèmes](#)  
Contactez-nous. Résoudre les questions, les plaintes, et les autres problèmes.

**DES IMPÔTS BAS POUR STIMULER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI**  
BUDGET2011

[Le budget de 2011 - Renseignements pour organismes de bienfaisance et autres donateurs reconnus](#)

**Secours aux sinistrés**

Voulez-vous contribuer aux efforts de secours aux sinistrés?  
[Renseignements pour les organismes de bienfaisance enregistrés](#)

### Formulaires et publications

- [Formulaires et publications](#) reliés aux organismes de bienfaisance 6

### Lexique

- [Définitions](#) pour les organismes de bienfaisance 7

### Liens connexes

- [Coordonnées du gouvernement fédéral](#) à l'extérieur de la Direction des organismes de bienfaisance
- [Autres sources d'aide et de soutien](#) pour les organismes de bienfaisance enregistrés
- [Coordonnées des gouvernements provinciaux et territoriaux](#) pour les organismes de bienfaisance enregistrés

Date de modification : 2011-10-18 [Avis importants](#)

[Haut de la page](#)

- 1) Cette section contient les plus récentes mises à jour apportées au site Web Organismes de bienfaisance et dons, y compris des liens vers le bulletin électronique *Bienfaisance branchée*.
- 2) L'ARC tient une liste interrogeable des organismes de bienfaisance canadiens, dont le vôtre. Cette liste peut servir à confirmer le statut d'un organisme de bienfaisance, à voir sa plus récente déclaration annuelle T3010 et à obtenir des renseignements financiers le concernant.
- 3) Cette section renferme diverses listes de contrôle visant à aider les organismes de bienfaisance à respecter leurs obligations juridiques.
- 4) Cette section fournit des directives concernant l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré.
- 5) Cette section sert de point de référence pour les énoncés de politique relatifs au secteur de la bienfaisance. Elle comporte un répertoire alphabétique de toutes les politiques et lignes directrices pour en faciliter la consultation.
- 6) Cette section regroupe tous les formulaires, y compris les PDF remplissables à l'écran, relatifs au secteur de la bienfaisance.
- 7) Le Lexique des organismes de bienfaisance contient des définitions en langage simple de certains termes techniques utilisés dans les pages Web, formulaires et guides de l'ARC.

# Liste des organismes de bienfaisance

Cette section du menu Organismes de bienfaisance contient une liste de tous les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada. Elle constitue une section incontournable du site Web pour les organismes de bienfaisance et les bailleurs de fonds puisqu'elle fournit de l'information précieuse et publique sur les fondations et les bénéficiaires potentiels, à commencer par une confirmation qu'un organisme est effectivement un donataire reconnu.

La dernière [déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés T3010](#) de chaque organisme de bienfaisance est accessible au public à des fins d'examen. Ce formulaire fournit les coordonnées de l'organisme de bienfaisance ainsi que de l'information détaillée sur sa gouvernance, sa situation financière (revenus et dépenses; actif et passif), ses dons et ses activités. Les déclarations des années antérieures, jusqu'à l'année 2000, sont également disponibles.

Sujets	
<a href="#">Liste des organismes de bienfaisance</a> Cherchez dans la liste en ligne des organismes de bienfaisance canadiens. Visionnez la déclaration de renseignements d'un organisme de bienfaisance pour connaître ses données financières et ses activités.	
<a href="#">Listes de contrôle pour les organismes de bienfaisance</a> Listes de contrôle faciles à suivre pour vous aider quant aux responsabilités liées à l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré	<a href="#">Outils d'information pour les organismes de bienfaisance</a> Séances d'information, webinaires, bulletins, programmes d'information offerts par d'autres organismes, et une boîte à outils pour les administrateurs

**Le saviez-vous?** Si votre organisme est enregistré comme organisme de bienfaisance (ou si vous êtes incertain de son statut), vous pouvez entrer son nom et vérifier l'information en ligne afin de vous assurer que celle-ci est exacte.

# Le cadre de conformité : règles et outils

Dans cette section du menu Organismes de bienfaisance, vous trouverez des ressources qui vous aideront à vous assurer que votre organisme de bienfaisance respecte la réglementation de l'ARC.

<p><u>Présentation d'une demande d'enregistrement</u> Comment faire une demande, le processus d'examen des demandes, fins et activités de bienfaisance, documents constitutifs, questions et réponses, et plus</p>	<p><u>Programme de contribution</u> Détails sur le programme d'aide financière destiné aux organismes qui veulent élaborer et offrir des programmes d'information et d'apprentissage au secteur de la bienfaisance</p>
<p><u>Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré</u> Renseignements pour les directeurs et les fiduciaires concernant les obligations d'un organisme de bienfaisance en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, y compris la production de la déclaration, les activités, les reçus, les exigences en matière de dépense, les livres de comptes et registres, les changements apportés, et plus</p>	<p><u>Politiques et lignes directrices</u> Sommaires de la politique, énoncés de la politique, commentaires au sujet de la politique, jurisprudence, et législation</p>
<p><u>Révocation de l'enregistrement</u> Types de révocation, conséquences, processus de révocation, impôt de révocation, exigences relatives au réenregistrement, et plus</p>	<p><u>Coordonnées &amp; résolution des problèmes</u> Contactez-nous. Résoudre les questions, les plaintes, et les autres problèmes.</p>

## Présentation d'une demande d'enregistrement

- ✓ Cette section décrit toutes les étapes d'une demande d'enregistrement ainsi que les documents y afférents.

## Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré

- ✓ Cette section contient de l'information détaillée sur les responsabilités liées à l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré en ce qui a trait à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## Révocation de l'enregistrement

- ✓ Cette section contient de l'information concernant la révocation.

**Le saviez-vous?** Le *Guide sur la bonne gouvernance* de FPC décrit le cadre de gouvernance général s'appliquant aux fondations canadiennes. Vous pouvez l'utiliser conjointement avec l'information fournie par l'ARC dans la section Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré.

[Retour à la table des matières ↵](#)

# Politiques et lignes directrices

Au-delà des rudiments de l'enregistrement et de l'exploitation d'une fondation, de nombreuses questions se posent aux bailleurs de fonds philanthropiques qui envisagent de faire un don ou un investissement qui se situe hors du champ des dons traditionnels à des organismes de bienfaisance enregistrés. Par exemple, une fondation peut souhaiter savoir si elle est autorisée à verser un don à une commission scolaire, même si celle-ci n'est pas un organisme de bienfaisance enregistré. Ou encore, une fondation peut vouloir savoir s'il existe une politique sur les placements dans une société en commandite. Dans la plupart des cas, l'ARC a une opinion, exprimée par le biais d'une décision ou d'un énoncé de politique, qui aidera la fondation à s'assurer qu'elle agit à l'intérieur des paramètres appropriés. Bien qu'il n'existe pas toujours une réponse claire et nette à chaque question, l'ARC a déployé des efforts importants au cours des dix dernières années pour clarifier ses interprétations des exigences de la loi et de la jurisprudence.

C'est dans la section [Politiques et lignes directrices](#) du menu Organismes de bienfaisance que les bailleurs de fonds philanthropiques ont le plus de chance de trouver des réponses à leurs questions.

<a href="#">Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré</a> Renseignements pour les directeurs et les fiduciaires concernant les obligations d'un organisme de bienfaisance en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , y compris la production de la déclaration, les activités, les reçus, les exigences en matière de dépense, les livres de comptes et registres, les changements apportés, et plus	<a href="#">Politiques et lignes directrices</a> Sommaires de la politique, énoncés de la politique, commentaires au sujet de la politique, jurisprudence, et législation
--	--

Dans cette section, l'ARC fournit un répertoire alphabétique de sujets qui guidera l'internaute, s'il a un mot-clé se rapportant à sa question, jusqu'aux énoncés de politique ou lignes directrices dans lesquels le sujet est abordé. Il s'agit d'un répertoire général puisqu'un grand nombre des lignes directrices de l'ARC s'adressent à l'ensemble des organismes de bienfaisance. Il n'est donc pas axé spécifiquement sur les bailleurs de fonds philanthropiques.

Si vous ne savez pas s'il existe une politique ou des lignes directrices portant sur un sujet précis, commencez vos recherches en consultant le [répertoire alphabétique](#).

Sur la page suivante, nous avons regroupé, pour vous faciliter la tâche, les principaux énoncés de politique révisés ou publiés par l'ARC au cours des dix dernières qui présentent un intérêt particulier pour les bailleurs de fonds de bienfaisance. Ces documents explorent ce qu'on entend par « activités de bienfaisance » dans de nombreux contextes.

Si vous ne réussissez pas à trouver une réponse écrite à une question en matière de politique, l'ARC vous recommande de communiquer avec son [service à la clientèle](#).

**Le saviez-vous?** Pour connaître les projets de lignes directrices qui sont en cours d'élaboration par l'ARC, vous pouvez consulter la section intitulée [Consultation en ligne au sujet des lignes directrices proposées](#).

[Retour à la table des matières ↵](#)

# Principales politiques et lignes directrices

Vous trouverez ci-dessous une liste des principales politiques et lignes directrices publiées par l'ARC. Bon nombre de ces documents ont été révisés ou publiés au cours des cinq dernières années. Dans leur ensemble, ils aident les bailleurs de fonds philanthropiques à mieux comprendre ce qui est une activité de bienfaisance et ce qui n'en est pas une et à savoir s'ils peuvent soutenir de telles activités au moyen de dons de bienfaisance.

Numéro de référence et nom du document	Date d'entrée en vigueur	Description
CG-004 Utilisation d'un intermédiaire afin de mener les activités d'un organisme de bienfaisance au Canada	20 juin 2011	Ces lignes directrices ont pour but d'aider les organismes de bienfaisance enregistrés qui mènent des activités <u>au</u> Canada par l'entremise d'un intermédiaire (tel qu'un mandataire) qui accepte d'exercer des activités spécifiques pour le compte d'un organisme de bienfaisance.
CG-002 Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qui exercent des activités à l'extérieur du Canada	8 juillet 2010	Ces lignes directrices visent à aider les organismes de bienfaisance enregistrés qui exercent des activités à l' <u>extérieur</u> du Canada.
CG-001 Respect des droits de la personne et l'enregistrement des organismes de bienfaisance	15 mai 2010	Ce document énonce les lignes directrices qui sont utilisées pour déterminer si un organisme visant à faire respecter les droits de la personne est admissible au titre d'organisme de bienfaisance enregistré.
CPS-029 La recherche à titre d'activité de bienfaisance	30 avril 2009	Ce document donne un aperçu de la position de l'ARC en ce qui a trait aux exigences auxquelles un organisme de bienfaisance enregistré doit se conformer pour effectuer ou financer de la recherche en tant qu'activité de bienfaisance.
CPS-027 Les sports et l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance	30 avril 2009	Ce document donne un aperçu de la politique de l'ARC concernant les activités sportives qu'organisent les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes qui déposent une demande d'enregistrement.
CPS-026 Lignes directrices sur l'enregistrement des organismes-cadres et des organismes qui détiennent un titre de propriété	1 <sup>er</sup> mai 2008	Cet énoncé de politique concerne les organismes qui appuient le secteur de la bienfaisance en faisant la promotion de l'efficacité et (ou) de l'efficacité des organismes de bienfaisance enregistrés ou qui favorisent l'avancement d'une fin de bienfaisance en

		travaillant avec des groupes de membres et par l'intermédiaire de tels groupes.
CPS-024 Lignes directrices pour l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance : satisfaire le critère du bienfait d'intérêt public	10 mars 2006	Ce document clarifie le sens du terme « bienfait d'intérêt public » et la manière dont il est appliqué lorsque l'ARC détermine si un organisme peut obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> .
CPS-023 Demandeurs venant en aide à des communautés ethnoculturelles	30 juin 2005	Cet énoncé de politique expose les lignes directrices que la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC applique pour déterminer si un organisme ethnoculturel ou un demandeur qui vient en aide à des communautés ethnoculturelles au Canada peut être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance.
CPS-201 Enregistrement des organismes de bienfaisance faisant la promotion de l'égalité raciale	2 septembre 2003	Cet énoncé de politique vise principalement les organismes dont l'objectif est de sensibiliser le public à l'égalité raciale au Canada ou de promouvoir une telle égalité.
CPS-022 Activités politiques	2 septembre 2003	Cet énoncé de politique a pour but de renseigner les organismes de bienfaisance enregistrés sur les activités politiques qu'ils peuvent exercer dans les limites établies par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> . Il définit en outre la démarche grâce à laquelle l'ARC établit la distinction entre les activités politiques et les activités menées à des fins de bienfaisance. Il a également pour objet de préciser la mesure dans laquelle les organismes de bienfaisance peuvent apporter une contribution utile à l'élaboration de la politique officielle aux termes de la loi.
RC4143 Les organismes de bienfaisance enregistrés et les programmes de développement économique communautaire	23 décembre 1999	Ce document explique quels programmes mis en œuvre par des organismes de développement économique communautaire constituent des activités de bienfaisance. (En cours de révision.)

**Le saviez-vous?** Si vous connaissez le numéro de l'énoncé de politique que vous cherchez, vous pouvez le taper dans le menu de recherche pour trouver l'énoncé. Consultez le [répertoire alphabétique](#) pour accéder à la liste complète des politiques et lignes directrices de l'ARC.

[Retour à la table des matières ↵](#)

# Ressources

Cette section du menu Organismes de bienfaisance regroupe différentes ressources permettant d'obtenir de plus amples renseignements sur le secteur de la bienfaisance par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada. L'ARC dispense de l'information par le biais de programmes d'information et de webinaires. Pour connaître les différents endroits où ces séances se déroulent et pour accéder à des documents d'information additionnels, consultez la page des [outils d'information pour les organismes de bienfaisance](#).

## Listes de contrôle pour les organismes de bienfaisance

Listes de contrôle faciles à suivre pour vous aider quant aux responsabilités liées à l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré

## Outils d'information pour les organismes de bienfaisance

Séances d'information, webinaires, bulletins, programmes d'information offerts par d'autres organismes, et une boîte à outils pour les administrateurs

### Séances d'information offertes par l'ARC

- ✓ Les [séances d'information pour les organismes de bienfaisance](#) sont des présentations en personne à travers le pays pour les organismes de bienfaisance enregistrés.
- ✓ Les [webinaires d'information pour les organismes de bienfaisance](#) et [webémissions](#) sont des séances d'information en ligne pour les organismes de bienfaisance enregistrés.

### Dernières nouvelles de l'ARC

- ✓ Les [bulletins](#) sont des publications électroniques portant sur divers sujets d'intérêt pour les organismes de bienfaisance enregistrés qui sont produites par l'ARC. Ces bulletins portent le nom de *Bienfaisance branchée*
- ✓ La [liste d'envois électroniques](#) est un service gratuit qui permet aux abonnés d'être informés des récentes mises à jour publiées sur la page Quoi de neuf.

### Ressources offertes par des organismes externes

- ✓ Les [programmes d'information offerts par les organismes au service du secteur de la bienfaisance](#) sont des programmes dispensés par des organismes auxquels l'ARC a accordé des subventions afin qu'ils fournissent des renseignements et offrent de la formation aux organismes de bienfaisance enregistrés et à ceux qui cherchent à s'enregistrer.
- ✓ La [boîte à outils pour les administrateurs, dirigeants et bénévoles](#) renferme des ressources pour maintenir le statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

**Le saviez-vous?** FPC publie un [bulletin mensuel gratuit](#). Chaque numéro comporte des articles et des nouvelles sur les membres de FPC et sur la philanthropie canadienne et internationale ainsi que des ressources et des renseignements utiles pour les grands donateurs. Il représente une excellente source d'information pour compléter les outils offerts par l'ARC.

[Retour à la table des matières ↵](#)

# Notes additionnelles

## Coordonnées des personnes-ressources

- ✓ Un grand nombre d'organismes et de ressources communautaires offrent de l'aide aux organismes de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance peuvent utiliser la [liste](#) de ces organismes pour trouver des ressources et de l'aide, ainsi que pour faciliter le réseautage et le partage de renseignements.
- ✓ En plus de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les organismes de bienfaisance doivent se conformer à des exigences provinciales ou territoriales. Une liste des coordonnées des organismes gouvernementaux pertinents se trouve [ici](#).
- ✓ Si vous éprouvez des difficultés à vous conformer à la réglementation de l'ARC, le [service à la clientèle](#) peut vous venir en aide et vous offrir du soutien.
- ✓ Si l'ARC a rendu une décision refusant la demande d'enregistrement ou révoquant l'enregistrement de votre organisme, vous avez le droit de présenter un [avis d'opposition](#) si vous croyez que l'ARC n'a pas interprété les faits ou appliqué la loi correctement.

## Publications et formulaires

- ✓ La plupart des [formulaires et publications](#) reliés aux organismes de bienfaisance sont accessibles en ligne. Certains sont offerts en format « PDF remplissable à l'écran », ce qui signifie que vous pouvez les remplir en ligne puis les imprimer.

**Le saviez-vous?** Si vous cherchez l'information la plus récente dans la section Organismes de bienfaisance et dons, consultez la rubrique [Quoi de neuf](#) pour y trouver les dernières nouvelles et mises à jour.

[Retour à la table des matières ↩](#)







